

Octavie 4, le contrat d'assurance vie à participation aux bénéfices différée (non garanti en capital)

Octavie 4 est un contrat d'assurance vie individuel accessible à tous qui permet de répondre tout au long de la vie à des besoins variés, essentiels et évolutifs, en fonction de vos objectifs et de votre situation : se sécuriser face aux risques de la vie, financer ses projets, préparer sa retraite ou encore constituer puis transmettre son patrimoine.

ACCÈS À UNE OFFRE FINANCIÈRE RICHE, INNOVANTE ET ÉVOLUTIVE



- **La Gestion Libre :**
 - Le Fonds Euro Nouvelle Génération.
 - les Opportunités de l'immobilier avec plus d'une vingtaine de SCPI à capital variable (santé, immobilier de bureaux ou de commerces...).
 - plus de 900 supports représentatifs de l'ensemble des classes d'actifs (Private Equity, ETF, titres vifs, EMTN...), l'accès à une gamme de plus de 45 supports Développement Durable.
 - une gamme complète d'OPCI, de SCI, SC et SCP.
 - accès à une sélection de supports de capitalisation permettant le réinvestissement des rendements obtenus et ainsi l'acquisition de parts supplémentaires de l'unité de compte*.

L'univers d'investissement d'Octavie 4 contient des supports labellisés ISR, Finansol et Greenfin et est donc conforme à la Loi PACTE.

Pour la part des garanties exprimées en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

* Ce type de support ne bénéficie pas du mécanisme de la Participation aux bénéfices différée.

DES SEUILS DE VERSEMENTS* ACCESSIBLES



Type d'opérations	Montant minimum d'investissement
Versement initial	50 000 € (1 500 € / support)
Versement libre complémentaire	5 000 € (1 500 € / support)
Versements libres programmés	500 € quelle que soit la périodicité (75 € / support)
Arbitrage ponctuel	1 500 € (500 € / support)

*Chaque versement doit respecter la grille en vigueur.

ZOOM SUR LES DATES À RETENIR



- **Au 8^{ème} anniversaire du contrat :** le mécanisme de la participation aux bénéfices différée prend fin, l'allocation du contrat est maintenue en l'état.
- **Au 31/12 du 8^{ème} anniversaire du contrat :** le dernier jour ouvré de l'année du 8^{ème} anniversaire, la participation aux bénéfices issue des dividendes et des intérêts mis en réserve, **est affectée en une fois** sur l'un des supports monétaires prévus au contrat.

ZOOM SUR LE COMPTE DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE



- Pendant les 8 premières années du contrat, la participation aux bénéfices différée du contrat Octavie 4 est constituée :
 - Au titre du support en euros : des intérêts générés par les investissements,
 - Au titre des supports en unités de compte de distribution proposés au contrat : de 95 % des dividendes perçus.

Cette participation aux bénéfices provisionnée et gérée de façon favorable par Spirica est mise en réserve et donc non immédiatement distribuée.

DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE

Le contrat d'assurance vie : un outil performant permettant de se constituer un capital sur le long terme.

- Une épargne disponible à tout moment grâce au rachat instantané.
- Un outil de transmission du patrimoine.
- Un produit souple, vous permettant d'épargner à votre rythme.
- Un large choix d'unités de compte : plus de 900 supports UC, dont des EMTN, des SCPI, OPCI et FCPR permettant de doper la performance de la trésorerie.

LES FRAIS DU CONTRAT



Frais sur versements	Gestion Libre et Gestion Pilotée	3,50 %
Frais de gestion annuels maximum	Unités de compte	1,00 %
	Fonds Euro Nouvelle Génération	2,30 %
Frais d'arbitrage maximum par opération	Gestion Libre	0,80 % avec un minimum de 50 €
Frais des options de gestion financière <small>(disponibles à compter de la 9ème année du contrat)</small>	Rééquilibrage automatique Sécurisation des plus-values Limitation des moins-values relative	0,50% des montants arbitrés (max 300 €)
	Investissement progressif Horizon 6 <small>(disponible dès la souscription)</small>	Gratuit

BON À SAVOIR : L'accès aux Espaces Libertés vous permet de définir une tarification sur-mesure du contrat de votre client.

ZOOM SUR LA DISPONIBILITÉ



RACHAT PARTIEL PONCTUEL :

Possible à tout moment, dès la fin de la période de renonciation

Montant minimum par rachat	1 500 €
Solde minimum sur un support après rachat	1 500 €

RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS :

Possibles à tout moment, dès la fin de la période de renonciation, à condition de ne pas avoir opté pour les versements libres programmés, et de ne pas avoir d'avance en cours.

Montant minimum sur le contrat pour mise en place	20 000 €
Montant minimum par rachat	500 €
Périodicité	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle

RACHAT TOTAL :

possible à tout moment. En cas de rachat total durant les 8 premières années, la participation aux bénéfices différée non encore attribuée est définitivement perdue. En cas de décès au cours d'un exercice, la part de Participation aux bénéfices non encore affectée sera attribuée de façon anticipée.

AVANCES : possibles dès que le contrat a 6 mois, pour un montant minimum de 2 000 €. Se reporter au règlement général des avances en vigueur.

LES ARBITRAGES ET LES OPTIONS DE GESTION FINANCIÈRE



- Les arbitrages sont possibles sur l'ensemble des supports proposés au contrat selon la durée de la souscription.

Montant minimum des sommes arbitrées	1 500 € (500 € / support)
--------------------------------------	---------------------------

- Disponible dès la souscription :
 - Option Horizon 6
- A partir de la 9ème année du contrat :
 - Option Rééquilibrage automatique
 - Option Sécurisation des plus-values
 - Option Limitation des moins-values relatives
 - Option Investissement progressif



LES + AVEC LES DIFFÉRENTS MODES DE SOUSCRIPTION

Selon les besoins patrimoniaux et matrimoniaux de vos clients, Octavie 4 propose plusieurs types de souscriptions : simple ou conjointe avec dénouement au premier ou second décès.



LES + DES SERVICES EN LIGNE A VOTRE DISPOSITION SUR VOTRE EXTRANET

Plusieurs parcours en ligne avec signature électronique :

- Souscription en ligne
- Versements en ligne
- Arbitrages en ligne
- Rachats en ligne.

Document achevé de rédiger en mars 2024. A l'usage exclusif du courtier et/ou CGPI auquel il a été remis. Documentation non contractuelle. Ce document a été réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation en vue de la souscription à ce produit ; l'investisseur étant seul juge de l'opportunité des opérations qu'il pourra être amené à conclure. Octavie 4 est un contrat individuel d'assurance sur la vie souscrit auprès de Spirica.

UAF LIFE Patrimoine, SA au capital de 1 301 200 € - 433 912 516 RCS LYON - 27 rue Maurice Flandin - BP 3063 - 69395 LYON Cedex 03 - www.uaflife-patrimoine.fr Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 07 003 268 en qualité de Courtier d'assurance - filiale de Spirica - et de Conseiller en Investissements Financiers membre de la CNCIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02 - Une société du Groupe Crédit Agricole Assurances

Spirica, S.A. au capital de 231 044 641,08 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, n° 487 739 963 RCS Paris, 16-18, boulevard de Vauguirard 75015 Paris.